



**Procès-verbal du Bureau Syndical  
de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue  
Mercredi 10 novembre 2021**

Lieu : Salle des fêtes Saint Louis - Montlebon

Date de la convocation : 03/11/2021

Membres - Département en exercice : 2

Membres - EPCIs en exercice : 9

Membres présents :

2

Membres présents :

7

**Nombre de suffrage exprimés**

**9**

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à seize heures, le Bureau Syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle des Fêtes Saint Louis à Montlebon, sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Collectivités	Membres du Bureau	
Département du Doubs	Philippe ALPY	X
	Béatrix LOIZON	X
CC Loue Lison	Jean-Claude GRENIER	X
CC Montbenoît	Olivier BILLOT	X
CC Grand Pontarlier	Daniel DEFASNE	X
CC Portes du Haut Doubs	Gérard FAIVRE	X
CC Val de Morteau	Jean Pierre FRIGO	X
CC Arbois Poligny Salins	Bernard LAUBIER	Excusé
CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	Claude LIETTA	X
CC Plateau de Frasné et Val du Drugeon	Christian VALLET	Excusé
CC Altitude 800	Aurélien DORNIER	X

Secrétaire de séance : Béatrix LOIZON

Ordre du jour :

1. Approbation PV du 13 octobre 2021..... 2
2. Présentation du projet de contrat de bassin Haut Doubs Loue. .... 2
3. Présentation de la délibération soumise au Comité Syndical pour le projet LIFE Climat. .... 3
4. Attribution du marché de travaux de restauration de la Bonneille à Ornans..... 3
5. Projet de création de postes à soumettre au Comité Syndical du 08 décembre..... 4
  - 1) Animateur agro-environnement / foncier..... 4
  - 2) Technicien de rivière. .... 5
6. Questions diverses..... 6

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux participants ainsi qu'aux membres du Bureau et demande un tour de table de présentation succincte des personnes présentes.

Le Président constate que les conditions de quorum sont remplies et ouvre donc la séance.

## 1. Approbation PV du 13 octobre 2021.

Les membres du Bureau Syndical sont appelés à faire part de leurs remarques éventuelles sur le Procès-Verbal du Bureau Syndical du 13 octobre 2021.

**Aucune remarque n'étant formulée, le Bureau approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du Bureau du 13 octobre 2021.**

## 2. Présentation du projet de contrat de bassin Haut Doubs Loue.

Cette présentation est effectuée par Mme Maud LE NAGARD.

Le contrat de bassin est un outil de contractualisation de l'Agence de l'Eau qui formalise une démarche collective et concertée de restauration, de valorisation et de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques à une échelle cohérente de travail. Il permet notamment de mettre en œuvre les actions du programme de mesures (PDM) du SDAGE ou d'engager les actions des SAGE.

Ainsi, le Contrat rassemble tous les projets qui concernent directement ou indirectement les milieux aquatiques du bassin versant. Il représente un outil de planification sur 3 ans, au service des acteurs du territoire.

Il constitue un engagement moral, technique et financier de l'ensemble des partenaires à réaliser un programme d'actions : les maîtres d'ouvrage (EPAGE, communes, EPCI...) s'engagent à la réalisation des actions en respectant le calendrier prévisionnel. Les partenaires financiers, de leur côté, s'engagent sur le niveau de cofinancement de ces actions.

Le Contrat de bassin versant Haut Doubs Loue a été élaboré pour définir l'ensemble des actions nécessaires pour atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques sur la période de 2022 à 2024.

Le périmètre a été défini afin d'intégrer le bassin versant de la Loue dans sa globalité.

Ce Contrat porte sur 4 enjeux principaux :

- L'amélioration de la qualité de l'eau,
- La préservation des milieux aquatiques,
- La préservation de la ressource en eau,
- La sensibilisation aux enjeux de l'eau.

L'objectif est de le déposer auprès de l'Agence de l'eau afin qu'il passe à la Commission des Aides en mars 2022.

La rédaction de l'état des lieux actualisé est quasiment terminée.

La rédaction des fiches actions est en cours. Afin de pouvoir les finaliser, quelques points restent à statuer.

Les actions concernant l'assainissement et l'eau potable sont en cours de validation par l'Agence de l'eau et le Département.

Concernant plus particulièrement l'EPAGE, une décision est nécessaire au sujet des projets de restauration morphologique ainsi que des propositions d'action de sensibilisation.

Le projet sera à soumettre au comité syndical du 8 décembre ainsi qu'au comité de pilotage, qui est la CLE élargie aux acteurs jurassiens de la partie basse du bassin de la Loue, en décembre également.

Sur le volet assainissement, face à la difficulté d'obtenir des retours de certains maîtres d'ouvrage, le Président demande à ce que les vice-présidents concernés fassent le relais au sein de leurs EPCI.

Sur le volet restauration des milieux aquatiques ; les membres du bureau souhaitent conserver les projets prévus au PPI de l'EPAGE même si certains restent un peu incertains çà ce stade pour des problèmes de foncier. A ce sujet, le Président propose de solliciter le Préfet du Doubs et les instances concernées (représentants agricoles, SAFER, Département...) afin de réfléchir à des solutions à mettre en place. Sont évoqués l'intérêt de pouvoir faire des réserves foncières lors des ventes de fermes ou encore intervenir à travers le schéma des structures qui définit au niveau régional les priorités en cas de reprise de foncier agricole.

Un courrier sera adressé au Préfet à ce sujet.

Par ailleurs il est également proposé d'inviter le Préfet sur le terrain pour lui présenter les enjeux du territoire de l'EPAGE.

Sur le volet sensibilisation du contrat les propositions faites sont retenues et devront continuer à être affinées avec les opérateurs potentiels (CPIE, fédérations pêche, Fredon).

M. Defrasne se pose cependant la question de l'intérêt de démultiplier les actions de sensibilisation/formations sur le sujet de la gestion de l'eau dans les communes (arrosage, récupération d'eau, gestion des espaces verts) considérant qu'il y a déjà d'autres offres de service (Ex : Ascomade).

Le Président indique que ce ne sera pas une obligation mais une offre de service complémentaire et que de son point de vue il y a encore beaucoup de communes qui ne sont pas sensibilisées/formées sur ce point.

M. GRENIER met en garde sur le fait que se porter maître d'ouvrage des actions de sensibilisation entrainera de l'avance de trésorerie.

### **3. Présentation de la délibération soumise au Comité Syndical pour le projet LIFE Climat.**

Le projet a été présenté en bureau précédemment et sera présenté plus en détail par Mme Geneviève MAGNON lors du comité syndical du même jour à 18h00. Il sera proposé au comité de prendre la délibération correspondante.

### **4. Attribution du marché de travaux de restauration de la Bonneille à Ornans.**

Cette présentation est effectuée par M. Benjamin KNAEBEL.

Les travaux de restauration physique de la Bonneille à Ornans consistent au reméandrement de ce petit affluent de la Loue sur 970m et au rebouchage du lit actuel sur 785m, en amont de sa traversée urbaine d'Ornans. Les travaux ont été autorisés par arrêté préfectoral en date du 08 juin 2021.

Une première consultation des entreprises menée du 20/07/2021 au 06/09/2021 avait été déclarée infructueuse pour motif d'intérêt général (nécessité de reprendre le cahier des charges pour préciser les contraintes d'accès à la suite des échanges avec la commune d'Ornans).

Une seconde consultation a été lancée le 22/09/2021. La date et l'heure limite de remise des offres étaient fixées au 15/10/2021 à 17h, par voie électronique (dépôt sur la plate-forme klekoon).

4 candidats ont remis une offre dans le délai imparti :

- COLAS,
- FAMY SAS
- Jura Natura Service
- Le groupement MOUROT-FCE

Une négociation portant sur les prix et la technique a été ouverte du 28/10/2021 au 05/10/2021 auprès des entreprises FAMY SAS et Jura Natura Service qui étaient les mieux placés.

A l'issue de cette présentation, M. ALPY fait la remarque d'une différence intéressante de tarif entre les 2 meilleurs candidats et propose le choix de l'entreprise FAMY SAS (la mieux classée).

**Après délibération, les membres du bureau acceptent, à l'unanimité, la proposition du Président de retenir l'entreprise FAMY SAS.**

## 5. Projet de création de postes à soumettre au Comité Syndical du 08 décembre.

Cette présentation est effectuée par Cyril THEVENET

### 1) Animateur agro-environnement / foncier.

Après bientôt 3 ans de création du Syndicat Mixte Haut Doubs Haute Loue, devenu EPAGE Haut Doubs Haute Loue en 2019, des besoins complémentaires d'animation se sont fait jour dans le domaine de la relation avec la profession agricole, principale activité économique utilisatrice de l'espace.

Plus précisément, il est nécessaire de pouvoir avancer sur 2 volets qui constituent le cœur des missions de l'EPAGE :

- Le volet agro-environnemental pour faire avancer la prise en compte de la biodiversité et de la ressource en eau dans les pratiques agricoles,
- Le volet foncier dans le cadre des projets de restauration des milieux aquatiques portés par l'EPAGE.

Le volet agro-environnemental est en partie déjà appréhendé par les animateurs Natura 2000 à travers les mesures agro-environnementales, mais dans un cadre très précis et restreint et avec des moyens humains limités ne permettant pas vraiment de travailler de façon systémique avec la profession agricole sur des unités économiques pertinentes (à l'échelle de coopératives par exemple).

De plus, les profils des animateurs Natura 2000 sont plutôt naturalistes et il est nécessaire de disposer de compétences spécifiques en lien avec le système agricole (en agronomie notamment).

Le volet foncier est actuellement traité par l'ensemble des techniciens et chargés de missions portant des projets de restauration de milieux aquatiques mais avec des limites bien appréhendées aujourd'hui (nécessité de compétences spécifiques, interlocuteurs agricoles en grande majorité, nécessité de comprendre les contraintes économiques des exploitations et capacité à trouver des solutions pour faire accepter les projets).

Ces deux volets font donc appel à des compétences qui se rapprochent, de type ingénieur en agriculture.

Sur le volet agro-environnement, la DDT et la DREAL qui pilotent la politique Natura 2000 pour l'Etat et l'Europe ont fait part à l'EPAGE leur souhait de voir renforcer cette mission en finançant dès 2022, un ½ ETP à 100 %,

par le biais de Natura 2000 (en fléchant le site du Haut Doubs mais avec une organisation à trouver pour intervenir sur les 2 sites du Haut Doubs et de Loue Lison).

Sur le volet animation foncière, l'Agence de l'eau a aussi fait part de son intérêt à voir renforcer cette mission avec un financement à hauteur de 70 % d'½ ETP, à la condition d'élaborer en amont une stratégie d'intervention foncière (le temps d'élaboration de cette stratégie serait aussi financé à 70 %).

Dans ces conditions, le reste à charge annuel pour l'EPAGE d'un poste d'ingénieur avec un coût annuel estimatif de 40 à 45 k€ serait de l'ordre de 6000 à 6750 €.

Il convient de voir si ce poste d'ingénieur est proposé dès le comité syndical du 08 décembre pour une embauche au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Le territoire d'intervention de ce poste serait celui de l'EPAGE dans son ensemble. La localisation du poste ne pourrait être à ce jour que Frasne du fait de la saturation des locaux à Rurey.

## 2) Technicien de rivière.

Il est proposé de créer un poste de technicien de rivière qui pourrait intervenir sur tout le territoire de l'EPAGE dont les missions seraient :

- La réalisation de relevés de terrains (débit, thermie, topographie...) en autonomie ou appui aux chargés de missions pour des états de lieux ou du dimensionnement de projets,
- Le suivi de chantiers (GEMPA et PI),
- Le pilotage de certains projets en autonomie en fonction des compétences.

Le financement des missions de ce poste serait du même type que celui des autres techniciens et chargés de missions (financement au projet par l'Agence de l'eau notamment et autofinancement pour le reste).

En lien avec la mise en place de la taxe GEMAPI par 8 EPCI sur 9 dès 2022, le suivi analytique comptable sera renforcé (un sous-service PI et un sous-service AMO aux communes seront notamment créés) afin de pouvoir imputer le temps de travail de chacun précisément et pouvoir justifier aux EPCI des coûts associés.

Pour mémoire, lors de la présentation faite aux présidents d'EPCI en juillet dernier, un montant de 30 k€ supplémentaire lié aux moyens humains pour le PI et l'AMO a été annoncé.

Une recette complémentaire de 30 k€ pourrait donc être envisagée à partir de 2022.

Il convient de voir si ce poste de technicien est proposé dès le comité syndical du 8 décembre pour une embauche au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

La localisation du poste ne pourrait être à ce jour que Frasne du fait de la saturation des locaux à Rurey.

M. GRENIER évoque le fait que lors de la réunion du mois de juillet avec les présidents d'EPCI il a été acté le fait de renforcer les moyens sur le volet Prévention des Inondations et appui aux communes.

De plus la charge de travail actuelle des salariés de la structure est forte et il convient de respecter les agents. Il est donc favorable à la création de ces emplois dès le comité syndical du 8 décembre, d'autant plus qu'il est difficile de recruter en ce moment.

**Après délibération, le membres du bureau sont favorables à cette décision de création de ces 2 postes à présenter au prochain Comité.**

## 6. Questions diverses.

Informations :

Le Président propose que M. LIETTA en sa qualité de vice-président en charge des milieux naturels sur la partie Haut Doubs, assure le pilotage politique du Plan de Gestion Stratégique des Milieux Humides à l'échelle de l'EPAGE (ce document aura vocation à être intégré au SAGE).

Les membres du bureau valident à l'unanimité cette proposition.

Aucune autre question, le Président déclare la séance levée à 17h55.



Le Président de l'EPAGE  
Haut-Doubs Haute-Loue  
Philippe ALPY